



CONVENTION DU SALON



1^{er} SALON de la MAQUETTE de PLUVIGNER les 26 et 27 avril 2025

Organisé par SRM avec le concours de la ville de Pluvigner

Inscription

Les exposants ainsi que les clubs, associations ou individuels téléchargeront sur le site Internet <http://www.rail56.org> ou recevront par courrier le **dossier d'inscription** qu'ils devront compléter et renvoyer à **SRM BP 04 56860 Séné** avec la convention de l'exposition datée et signée précédée de la mention « Lu et approuvé » **avant le 04 avril 2025 dernier délai.**

Nota : Les exposants vendeurs réserveront la place qui leur est nécessaire sur le bulletin d'inscription du Salon de la Maquette accompagné du chèque à l'ordre de **Séné Rail Miniature** du montant de la totalité du linéaire réservé. Ce chèque sera mis en banque le 28 avril 2025.

Horaires

Vendredi 25 avril

18h15 à 20h00 : montage des stands puis fermeture avec mise sous alarme anti-effraction à 20h00.

Samedi 26 avril

07h30 à 11h30 : montage des stands

11h30 à 12h30 : Inauguration

13h00 à 19h00 : ouverture au public

19h30 : fermeture, mise sous alarme anti-effraction.

Dimanche 27 avril

09h00 à 09h45 : Café croissants offerts

10h00 à 18h00 : ouverture au public

18h00 à 21h00 : démontage des stands

> Par correction vis à vis du public, le démontage des stands ne devra pas commencer avant 18h00.

> Les matériel (tables et chaises) doit être restitué en bon état à sa remise en stock par l'exposant.

21h00 : fermeture des locaux, nettoyage

22h00 : mise sous alarme anti-effraction.

Possibilité de petite restauration sur place Samedi midi et Dimanche

Important : durant la période de montage et démontage, chargement et déchargement, les véhicules ne sont pas admis à l'intérieur de la salle. Il est fortement conseillé de bien surveiller votre matériel. SRM ne pourra être tenu pour responsable des vols qui pourraient se produire pendant cette période.

>> Fumer, vapoter et consommer de l'alcool à l'intérieur des locaux est formellement interdit.

Cf. arrêté municipal en cours.

>> Merci de respecter la voie Pompiers <<

Sécurisation des lieux

Le salon sera sécurisé et sous la responsabilité de SRM dans la nuit de vendredi à samedi et celle de samedi à dimanche. Il est formellement interdit de dormir dans la salle. De ce fait, les lieux devront être libérés 30 minutes après la fermeture au public soit 19h30 dernier délai et ne seront plus accessibles jusqu'à la réouverture du lendemain à partir de 09h00 pour les exposants uniquement.

Les stands devront obligatoirement être démontés le dimanche soir, les locaux étant définitivement fermés à 21h.

Aucun gardiennage ne sera assuré sur les parkings, SRM ne pourra donc être tenu responsable en cas de vol ou de dégradation des véhicules.

Placement des exposants

Les exposants se présenteront dès leur arrivée à l'accueil où SRM leur désignera leur emplacement.

SRM leur remettra des badges à porter en permanence par tous les membres de leur équipe.

SRM se réserve le droit de refuser toute candidature, d'annuler toute inscription ou d'exclure tout exposant qui à son avis troublerait ou ne respecterait pas le bon ordre ou la moralité de l'exposition et ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte, ni de justification.

Conformité électrique et matérielle

Le matériel électrique, ainsi que l'éclairage ponctuel utilisé par l'exposant doit être en bon état et répondre aux normes en vigueur. Tous les matériels et matériaux d'exposition pour la décoration du stand doivent correspondre également aux normes en vigueur.

>> **Les exposants doivent prévoir leur rallonge électrique ainsi que des prises multiples.**

Sorties de secours

Les exposants doivent emprunter les sorties prévues à cet effet. Il est interdit d'ouvrir les portes des issues de secours, de modifier la disposition des tables ou d'en ajouter sans autorisation de SRM.

Dans tous les cas **il est formellement interdit de condamner une issue de secours** ou d'en entraver l'accès.

Stationnement

Le stationnement des véhicules des exposants se fera sur le parking.

Il est demandé aux exposants de laisser leurs véhicules à proximité des issues uniquement le temps du déchargement en respectant la voie Pompiers.

Important : une zone de stationnement est réservée sur le bas des parkings (au calme) pour les campings cars, sans raccordement au réseau électrique ni au réseau d'eau potable.

Gestion des exposants professionnels

Les Commerçants et artisans doivent fournir la photocopie d'une pièce d'identité ainsi que leur numéro de registre de commerce cf. bulletin d'inscription. *Ces informations seront consignées par SRM sur le registre des participants au salon. Ce registre sera paraphé par madame la Maire de la commune ou un service de la gendarmerie. Conformément à l'arrêté du 29 décembre 1988 fixant les modalités des registres prévus par le décret n°88 du 14 décembre 1988 relatif à la vente ou à l'échange de certains objets, ce registre sera consultable pendant toute la durée de la manifestation et communiqué à la préfecture ultérieurement. Le démarchage autre que celui organisé par SRM à l'intérieur du salon n'est pas autorisé. Toute sous location ou remplacement d'un exposant par un autre est formellement interdit sans l'accord de SRM.

Relations exposants - SRM

Durant l'inauguration du salon le samedi, les stands devront rester ouverts au public, une personne devra obligatoirement se trouver sur place pour renseigner éventuellement les personnalités.

Du vendredi 25 avril 18h15 au dimanche 27 avril 21h00 vous pouvez vous adresser aux membres de SRM présents sur le site pour faciliter l'installation des exposants ou pour tout autre renseignement :

Claude Feuillo
06 84 05 48 35

Olivier Juteau
06 41 42 26 46

Par sa signature l'exposant ou le représentant de l'association ou individuel adhérent à la présente convention déclare renoncer à tout recours contre SRM en cas de vol, perte ou détérioration, etc.

Les objets et documents exposés sont sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires.

Les exposants feront leur affaire des assurances d'usage pour leur propre couverture.

*Signature de l'exposant précédée de la mention manuscrite « **Lu et approuvé** »*

Nom de l'exposant :

Signature

Nous vous souhaitons un bon salon et un agréable séjour à Pluvigner.